Les entrant·es éventuel·les sont classé·es par barème et selon le motif d'entrée.
Les entrant·es sont :
- soit intégré·es avec leur barème parmi les adjoint·es administratif·ves ayant sollicité leur mutation dans leur académie;
- soit muté·es sur les postes vacants à l'issue du mouvement des personnels.

La liste des postes vacants est mise à jour jusqu'à la date limite de saisie des vœux.

Ne pas se limiter aux postes publiés pour se rapprocher géographiquement, privilégier des vœux larges sur une commune ou une zone. En catégorie C étendre les vœux à une zone ou un département.

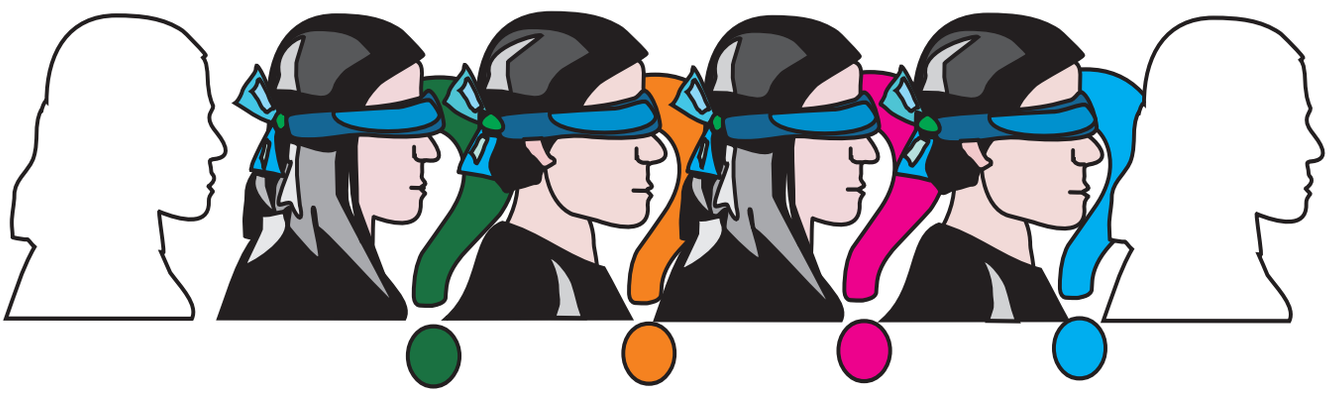

Personnels ITRF

Le mouvement annuel concerne tou·tes les ATRF qu'ils·elles soient en EPLE, dans les services ou dans le supérieur.
Toutefois, il faut veiller à postuler dans sa branche d'activité.

Personnels ATRF (Adjoint·e Technique Recherche et Formation de l'Éducation nationale).

Qui participe ?

Les titulaires qui souhaitent changer d'établissement ou d'académie pour des raisons personnelles familiales ou pour convenances personnelles ainsi que celles et ceux qui souhaitent réintégrer leur fonction.

La liste des postes vacants est indicative, elle ne doit pas vous restreindre dans vos vœux.

Se conformer au calendrier du rectorat et des services.
Pré-inscription et inscription sur le site :
https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia

Personnels ITRF des EPLE et Rectorat (ATRF/TRF/ASI/IGE/IGR)

Les postes vacants sont visibles sur le site de la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) BAP A et B, avec une localisation sur les rectorats.

Déposez un double de votre dossier avec les pièces justificatives, auprès des élu·es CGT :
unsen@ferc.cgt.fr